



BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 19



LE MOT DU MAIRE

Le fait marquant de cette période est la venue sur notre commune de Madame Roselyne ARTIGUES, Conseillère départementale et de Monsieur François ARCANGELI, Président de la Communauté de communes CAGIRE- GARONNE-SALAT pour visiter notre nouvelle installation de réserve incendie communale. Pour rappel, le tiers du financement de cette opération vient de ces deux entités. Nous en avons profité pour visiter le village et son patrimoine. Nous avons également abordé l'accueil des randonneurs sur notre commune dans le cadre du sentier de randonnée Via Garona et de l'aménagement d'une aire de repos sur l'ancien boulodrome.

Il ressort de cet échange qu'il existe une opportunité pour le village de développer le tourisme de passage et de soutenir notre agriculture d'élevage locale. Il nous faudra pour cela engager une réflexion sur son aspect général. La délégation elle-même, lors de son déplacement, a souligné que les friches et dépôts de matériels désaffectés, et autres installations qui polluent visuellement le paysage, sont un point négatif pour notre village. Pour cette dernière partie de mandat, j'engagerai donc le Conseil municipal dans cette démarche d'embellissement du village et des hameaux. Les orientations seront discutées lors des prochains Conseils municipaux.

Vivre dans un meilleur environnement est avant tout une attente de tous, qui ravira aussi nos visiteurs de passage.

Il en va à chacun d'être acteur de cette dynamique.

Jean-Pierre VIALATTE

INCIVILITES

Concernant, le ou les individus qui s'autorisent à déverser leurs ordures sur la route menant à notre village, je vous informe que j'ai déposé un signalement auprès des forces de l'ordre et des poursuites seront engagées envers le ou les auteurs.

LA RESERVE D'INCENDIE EST EN SERVICE

Mercredi 17 octobre 2018, Madame Roselyne ARTIGUES, Conseillère départementale, et Monsieur François ARCANGELI, Président de la Communauté de communes CAGIRE GARONNE SALAT, sont venus inaugurer la nouvelle réserve incendie de la commune.

Monsieur ARCANGELI a souligné que "cette opération peut servir d'exemple sur d'autres villages de la région et prouve qu'il y a de la compétence locale".

Cet équipement faisait partie des objectifs du mandat, et nous sommes satisfaits de l'avoir atteint avec un montage financier très favorable pour notre commune (cf. bulletin municipal n°18-septembre 2018).

ARNAUD-GUILHEM

Une nouvelle réserve d'« eau incendie »

EQUIPEMENT SECURITE

La commune d'Arnaud-Guilhem a dû procéder à une mise aux normes de son réseau secours incendie. En effet, lors du dernier contrôle par les services compétents, l'ancien réseau ne pouvait garantir la sécurité lors d'un éventuel incendie du fait de sa débitmétrie insuffisante et l'évolution des risques encourus.

La présentation mercredi 17 octobre de cette nouvelle réserve d'eau d'une capacité de 120 mètres cube a été assurée par le

maire Jean-Pierre Vialatte, mais aussi le président de la communauté de communes, François Arcangéli qui a affirmé que « cette opération peut servir d'exemple pour d'autres villages de la Région » et prouve « qu'il y a de la compétence locale ». Le coût total des travaux s'est chiffré à 23 391 €, financé à 50 % par l'Etat pour 50 %, 15 % par le Conseil départemental, 15 % pour la communauté de communes Cagire Garonne Salat, et les 20 % restant par la com-



Une réserve d'eau d'une capacité de 120 m3.



URBANISME

Dans les autres objectifs, nous avons amorcé la réalisation de l'aire de repos randonneurs.

Il s'agit du réaménagement de l'ancien boulo-drome en parking avec une aire de repos et un terrain de pétanque.

Nous solliciterons, là aussi, la Communauté de communes et le département pour son financement. Cette demande recevra une écoute d'autant plus favorable qu'elle sera accompagnée par les efforts de tous dans le projet d'embellissement du village.



D'autre part, les panneaux des hameaux "Poumétan" et "Teulé" ont été posés par les agents de la Communauté de communes.

ANALYSE DE LA VITESSE SUR LA RD 52G

Suite à la demande de certains riverains des quartiers "Poumétan" et "Teulé", nous avons demandé au responsable de la voirie du Conseil départemental de procéder à une analyse des vitesses sur cet axe, entre les 14 et 19 juin 2018 et dans les deux sens de circulation.

Les résultats ont montré que la moyenne se situe autour de 91 véhicules par jour circulant à une vitesse se situant entre 52 et 61km/h.

La réglementation stipule qu'hors agglomération, la vitesse maximale peut être limitée à 70km/h dans certain cas (lieux dits). Les relevés montrent que la vitesse est inférieure à 70km/h, il n'y a donc pas lieu de poser des panneaux de limitation de vitesse.

LE CIMETIERE

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public. C'est une avancée importante pour la protection de la biodiversité et de la santé des populations. Nous avons engagé dès 2016 l'arrêt des herbicides et avons ensemencé les allées du cimetière, ce qui donne les premiers résultats. Nous vous rappelons que l'utilisation des herbicides est strictement interdite dans le cimetière, ainsi que pour les particuliers (Au 1er janvier 2019, la vente et l'usage des pesticides chimiques seront interdits aux particuliers)



SERVICES DU TRANSPORT SCOLAIRE

Pour toute correspondance, écrire à l'adresse suivante : transports.scolaires@cd31.fr

JOURNEE CITOYENNE D'AUTOMNE

Les bénévoles et les élus se sont retrouvés le 6 octobre 2018 autour de plusieurs chantiers. Entre autres :

- la taille des arbres du parc de la Salles des fêtes
- le grand nettoyage du préau de l'école et du local technique
- le fleurissement du Monument aux morts, ...

Ensuite, comme de coutume, tous se sont réunis autour d'une "Auberge espagnole".



LAVOIR DE LA MESPLERE

Il a récemment été restauré par l'Association « Les Amis du patrimoine d'Arnaud-Guilhem ». Cette démarche s'inscrit dans l'amélioration de nos espaces naturels.

La commune soutient et encourage cette action.

LES ENFANTS D'ARNAUD-GUILHEM ONT FÊTE HALLOWEEN !



COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

La commémoration aura lieu le samedi 10 novembre à 12h00 au Monument aux morts.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur, offert par la Municipalité et le Comité des fêtes, se déroulera à la Salle des fêtes.

En préalable, une messe sera célébrée en notre église à 11h00.

Le dimanche 11 novembre 2018, à 11h00, les cloches de notre église retentiront durant 11 minutes en souvenir des cloches qui ont sonnées il y a 100 ans pour célébrer la signature de l'Armistice.



FÊTE DE LA SAINT-MARTIN LES 9 ET 10 NOVEMBRE 2018



ARNAUD - GUILHEM

En FÊTE

Vendredi 9 et Samedi 10 Novembre 2018

PROGRAMME de la SAINT-MARTIN

Vendredi 9 novembre : Repas à 20h00 Salle des Fêtes



- Soupe de Légumes
- Cassoulet au confit de canard
- Salade
- Fromage de Pays
- Croustade
- Café
- Vin

Soirée animée par le groupe **Tendances LIVE**



Tarif Repas :

19,00 € / Adulte et 10,00 €/Enfant de 6 à 12 ans
Uniquement sur réservation aux :
06.48.08.83.97 ou 06.03.12.62.87 ou 06.79.17.37.90
Mail : comitedesfetes-arnaud.guilhem@outlook.fr

Samedi 10 novembre :

- Messe à 11h00 suivie du dépôt de gerbe au Monument aux Morts.
- De 12h30 à 15h00 : Apéro musical, restauration possible sur place.



Ça va être Vache *Meuuuuuh* bien !

Organisé par le Comité des Fêtes d'Arnaud-Guilhem

Imprimé par nos soins - L'abus d'alcool est dangereux pour la santé - Ne pas jeter sur la voie publique

BOURSE AUX JOUETS LE 17 NOVEMBRE 2018

Le Comité des Fêtes d'Arnaud-Guilhem

Organise une :



**BOURSE
AUX
JOUETS**

Samedi 17 novembre 2018
(De 9h00 à 19h00)
Salle des Fêtes d'Arnaud-Guilhem

3 € la Table d'Exposition
Réservation avant le 13 novembre



Café de Bienvenue
Offert aux Exposants



Possibilité de Restauration
sur place
(Sandwichs, Frites, Boissons)

Contacts : Nathalie 06.20.35.58.90 - Manon 06.07.65.37.94
Mail : comitedesfetes-arnaud.guilhem@outlook.fr

Imprimé par nos soins - l'abus d'alcool est dangereux pour la santé - Ne pas jeter sur la voie publique

PREPARONS NOEL

Samedi 1^{er} décembre 2018 aura lieu l'installation des décorations.

Rendez-vous dans la cour de la Mairie à 9h30.

Enfants, parents et grands-parents, venez nombreux pour décorer le village aux couleurs de Noël !



BIENVENUE AUX NOUVEAUX NES

NAËL, né le 06 juillet 2018. Félicitations à Barbara et Florian BOUBE.

DIMITRY, né le 06 août 2018. Félicitations à Manon FRAMERY et Thomas FLOUS.



LA GAZETTE REND HOMMAGE A PIERRE MOURLAN

ARNAUD-GUILHEM

Un hommage à Pierre Mourlan

MUNICIPALITE

L'ensemble des membres du conseil municipal a tenu à rendre un hommage particulier à Pierre Mourlan, ancien maire de la commune décédé le 31 janvier 2018. Il avait été élu premier magistrat au cours de l'année 1959 et a exécuté cinq mandats consécutifs. Au moment de son élection, il était célibataire, vivait avec sa mère, et assurait son travail d'exploitant agricole. À cette période la vie du village se déroulait dans un contexte très différent, notamment en ce qui concerne les relations avec les administrés. Le maire n'avait pas de secrétaire et tout se faisait à la main. Il y avait au sein du village la notion d'entraide et de solidarité, par exemple lors des moissons.

Pierre Mourlan s'est marié tardivement et, lors d'un entretien, son épouse, très discrète, nous a confié : « C'était un homme ouvert à la relation, il aimait les gens droits, il avait des orientations bien définies. Il accompagnait, suivait l'avancement des travaux, se rendant sur place pour constater la bonne exécution. Un homme qui prenait

cette activité à cœur, mais jamais au sein de notre vie il n'évoquait les sujets liés à la vie municipale, c'était pour lui une notion de respect de ses concitoyens. »

« Il a su donner de son temps »

Nous apprendrons qu'il a participé à la création de la Coopérative d'utilisation de matériel agricole (Cuma), qu'il a été aussi président de la caisse locale Groupama, qu'il faisait partie du groupe paritaire des fermiers à Saint-Gaudens ; c'était un homme qui s'engageait pour le bien de ses administrés. Ses contacts étaient très nom-

breux et pour le rencontrer, les gendarmes, les villageois n'hésitaient pas à venir à l'heure de la traite des vaches où ils étaient certains de le trouver à la maison. Nombreux sont les témoignages de la qualité de cet homme qui a œuvré pendant trente années à la gestion de son village. Toujours avec la même gentillesse, toujours disponible. Jean-Pierre Vialatte, le maire actuel, tient à rendre hommage à cette personnalité « qui a su donner de son temps, une impulsion sociale, relationnelle et porter une dynamique pour les Arnaud-Guillémois. »

Bernard Desjardins

Mme Mourlan et Brice Davezac, président du comité des fêtes.

Mairie d'Arnaud-Guilhem, 05.61.90.31.83 courriel : arnaud-guilhem.mairie@wanadoo.fr

Site : www.arnaud-guilhem.fr